

# Actualités Fongicides Céréales & Protéagineux

Journée d'Information Technique – Céréales et Protéagineux

*Agathe JOFFRE*





# SOMMAIRE

## ACTUALITES FONGICIDES

Nouveaux produits fongicides

Retraits d'utilisation

Modification d'emploi

Point sur le chlorothalonil

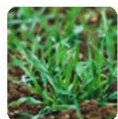


# ACTUALITES FONGICIDES CÉRÉALES



## Les nouveaux produits chez Adama

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
ADAMA	MCW-337NS	<b>MIRAGE SEPT</b>	prochloraze 450 g/l	1	EC	2016
ADAMA		<b>BROADWAY</b>	epoxiconazole 50 g/l + folpel 375 g/l	2	SC	2016
ADAMA	MCW-706EC	<b>MARACAS</b>	epoxiconazole 50 g/l + prochloraze 150 g/l	2	EC	2017
ADAMA	MCW-1233		epoxiconazole 50 g/l + prochloraze 200 g/l + fenpropidine 150 g/l	2 fusarioses 1,6 septoriose 1,3 orges	EC	2017 ?
ADAMA	MCW-432		tébuconazole 133 g/l + prochloraze 267 g/l	1,2 à 1,5	EW	2017 ?



## Les nouveaux produits chez Arysta Lifescience

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
Arysta Lifescience	ARY-0701		tébuconazole 42 g/l + chlorothalonil 375 g/l	2	SC	2018



# Les nouveaux produits chez **BASF Agro**

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
BASF Agro	BAS 712 F	<b>LIBRAX</b>	metconazole 45 g/l + fluxapyroxad 62,5 g/l	2	EC	2015
BASF Agro		<b>OSIRIS STAR</b>	Époxiconazole 56,25g/l + metconazole 41,25 g/l	2	EC	2016
BASF Agro	BAS 703 F		fluxapyroxad 75 g/l + pyraclostrobine 150 g/l	1,5	EC	2017 ?
BASF Agro		<b>RELMER PRO</b> (second nom de CARAMBAR STAR)	Metconazole 90 g/l	1	EC	2017

## Nouveau mélange autorisé

**ADEXAR 1,66 l/ha + COMET 200 0,83 l/ha**

(dose 0.66 + 0.33 = équivalent 1l de Ceriax)

Mélange autorisé sur :

- blé (rouilles jaune et brune, septoriose)
- orge (ramulariose, helminthosporiose, rhynchosporiose, rouilles naine et jaune)
- seigle (rouille brune, rhynchosporiose)
- avoine (rouille couronnée)



Source : Réunions techniques ARVALIS  
- Novembre 2016, et LEXALERTE

15 mars 2017



## Les nouveaux produits chez BAYER Cropscience

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
BAYER CropScience	F 148 BCS	<b>VARIANO XPRO</b>	prothioconazole 100 g/l + bixafen 40 g/l + fluoxastrobine 50 g/l	1,75 l sur blé / 1,5 l sur orge	EC	2016
BAYER CropScience	F 153 BCS	<b>KARDIX, KEYNOTE, MACFARE, VELDIG, YONEERO</b>	prothioconazole 130 g/l + bixafen 65 g/l + fluopyram 65 g/l	1,5 l blé 1,2 l orges	EC	2017



## Les nouveaux produits chez Cheminova Agro

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
Cheminova Agro France		<b>RUBRIC XL</b>	azoxystrobine 200 g/l + époxiconazole 100 g/l	1 l	SC	2017
FMC (Cheminova)		<b>IXION</b> ( <i>second nom commercial</i> )	azoxystrobine 200 g/l + époxiconazole 100 g/l	1 l	SC	2017



## Les nouveaux produits chez Dupont Solutions SAS

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
DUPONT Solutions SAS		<b>VERTISAN</b>	penthiopyrad 200 g/l	1,5	EC	2016
DUPONT Solutions SAS	DPX-QFA61		penthiopyrad 100 g/l + chlorothalonil 250 g/l	2,5	SC	2017 ?
DUPONT Solutions SAS	DPX-Q8Y78		Penthiopyrad 100 g/l + picoxystrobine 80 g/l	1,25	SC	2018
DUPONT Solutions SAS	DPX-QEK67	<b>CIELEX</b>	penthiopyrad 150 g/l + cyproconazole 60 g/l	1,33	CE	Abandonné



## Les nouveaux produits chez Phyteurop

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
PHYTEUROP	LSM 60	<b>METCOSTAR 60</b>	metconazole 60 g/l	1,5	EC	2016
PHYTEUROP		<b>METCOSTAR 90</b> <i>(second nom commercial ARIOSTE 90)</i>	metconazole 90 g/l	1,5	EC	2016
PHYTEUROP		<b>ABACUS SP + SPORTAK EW</b>	epoxiconazole 62,5 g/l + pyraclostrobine 85 g/l + prochloraze 450 g/l	1,2 + 0,6	SE + EW	2016



## Les nouveaux produits chez De SANGOSSE

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
De Sangosse	<b>POLYVERSUM</b>	<i>Pythium oligandrum</i> - M1 - ATCC38472	0,1 Sur blé 3 applis Sur orge 2 applis	WP	2017



## Les nouveaux produits chez Sapec Agro

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
SAPEC Agro	<b>AZUPEC 80 GD</b>	Soufre 800 g/kg	Oïdium 10 kg Blé /orge	WG	2017





## Les nouveaux produits chez NUFARM

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
NUFARM	<b>MYSTIC EXTRA</b> <i>(produit identique à ULYSSES)</i>	430 g/l tébuconazole	0,6 l Blé Avoine Orge seigle	SC	2017



## Les nouveaux produits chez Tradi-Agri

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
Tradi-Agri	<b>CHLOROSTAR</b>	Chlorothalonil 500 g/l	1,5 blé	EC	2016



## Les nouveaux produits chez Syngenta Agro SAS

Firme	Code société	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
SYNGENTA Agro SAS	ST 01	<b>ELATUS PLUS</b>	benzovindiflupyr (solatenol)	0,75	EC	2017
SYNGENTA Agro SAS	ST 02	<b>ELATUS ERA</b> <i>(second nom VELOCITY ERA)</i>	benzovindiflupyr 75 g/l + prothioconazole 150 g/l	1	EC	2017
SYNGENTA Agro SAS	M75590		tébuconazole 125 g/l + azoxystrobine 75 g/l	2		2017
SYNGENTA Agro SAS		<b>CERMIRA</b> <i>(second nom commercial de COGITO)</i>	Propiconazole 250 g/l + prothioconazole 150 g/l	1 sur blé / 0,5 sur orge	EC	2017
SYNGENTA Agro SAS		<b>ANDROMEDE</b> <i>(second nom commercial de DIAPAZON)</i>	Fenpropidine 375 g/l + Propiconazole 125 g/l + Tébuconazole 125 g/l	1	EC	2016

# Fongicides céréales : *retrait d'utilisation de spécialités commerciales*



Spécialité	Société	Substances actives	Espèce / Usage	Délai commercialisation	Délai utilisation
<a href="#">BION 50 WG</a>	Syngenta Agro S.A.S.	Acibenzolar-S-méthyl 50 %	Blé/Triticale * oïdium		<b>31/03/2017</b>
<a href="#">EMERALD</a>	ISAGRO SPA	Tétraconazole 100 G/L	Blé * rouille/piétin verse/septo/oïdium	<b>31/03/2015</b>	<b>31/03/2016</b>
<a href="#">EMERALD EXTRA</a>	Phyteurop	Prochloraze 300 G/L Tétraconazole 66,7 G/L	Blé * rouille/piétin verse/septo/oïdium	<b>15/11/2016</b>	<b>15/11/2017</b>
<a href="#">PRELUDE 20 FS</a>	BASF	prochloraze-cuivre 218 G/L	Blé* septo/fusa Orge*Helmintho	<b>15/11/2016</b>	<b>15/11/2017</b>
<a href="#">APPLOMB 450</a> <a href="#">MIRAGE 450</a>	Adama	Prochloraze 450 G/L	Blé/Triticale/Epeautre * Piétin verse	<b>15/11/2016</b>	<b>15/11/2017</b>



# Modifications d'emploi pour les fongicides déjà commercialisés

## **COGITO** propiconazole + tébuconazole (Syngenta)

Suite à son renouvellement d'AMM, le fongicide céréales Cogito voit ses conditions d'emploi modifiées. Le **nombre d'applications est désormais limité à 1 par an**. Des stades d'application et un DVP de 5 m sont imposés. Ces modifications sont valables pour les seconds noms **Cermira** et **Overdex**.

## **AVOCA PREMIUM** chlorothalonil + propiconazole (Phyteurop)

Le fongicide céréales [Avoca Premium](#) de Phyteurop voit ses usages sur blé modifiés : le produit n'est désormais autorisé que pour **une seule application par cycle cultural** pour contrôler l'ensemble des maladies, contre deux auparavant.



# Modifications d'emploi pour les fongicides déjà commercialisés

## MELTOP 500 fenpropidine + propiconazole (Syngenta)

Suite à son renouvellement d'AMM, le fongicide [Meltop 500](#) de Syngenta, voit ses conditions d'emploi modifiées. Le **nombre d'applications est désormais limité à 1 par an**, sur blé, orge et sur porte-graine de graminées fourragères et à gazons. Sur porte-graine de graminées fourragères et à gazons, la dose d'emploi passe en outre de 2 l/ha à 1 l/ha. Enfin, le produit se voit attribuer des stades d'application, DAR et ZNT aquatiques et arthropodes non cibles.

## ZENIT (MELTOP 500) fenpropidine + propiconazole (Syngenta)

Le fongicide [Zenit](#) de Syngenta, change d'AMM et devient le second nom de [Meltop 500](#). L'AMM 9800452 est retirée, avec des dates limites de commercialisation et d'utilisation respectivement fixées au 31 mars 2017 et 31 mars 2018. Avec sa nouvelle AMM 9200022, le produit voit ses conditions d'emploi modifiées. Le **nombre d'application est désormais limité à 1 par an**, sur blé, orge et sur porte-graine de graminées fourragères et à gazons. Enfin, le produit se voit attribuer des stades d'application, DAR et ZNT aquatiques et arthropodes non cibles.



# Modifications d'emploi pour les fongicides déjà commercialisés

## MYSTIC EW tebuconazole (Nufarm)

Le fongicide Mystic EW voit ses conditions d'emploi modifiées : retrait des usages sur crucifères oléagineuses, graines protéagineuses et céleris ; **modification des conditions d'application sur céréales à paille (1 application / an)** et cultures porte-graine ; extension d'usage sur lin textile (oïdium, septoriose et kabatiella).

## FONGIL FL chlorothalonil (Phyteurop)

Suite à son renouvellement d'AMM, le fongicide [Fongil FL](#) voit ses conditions d'emploi modifiées. Le produit retrouve notamment ses usages sur pois fourrager et féveroles, et **la dose homologuée sur blé pour lutter contre la septoriose est réduite à 1,5 l/ha**. L'ensemble des modifications sont également valables pour ses seconds noms commerciaux, [Dorimat](#) et [Fungistop FL](#).

## Aviator Xpro/Oceor Xpro bixafene + prothio

## Skyway Xpro/Karosse Xpro bixafene + prothio + tébuco (Bayer SAS)

Suite à l'approbation du bixafen (voir actualité du 18-04-2013), les fongicides [Aviator Xpro/Oceor Xpro](#) et [Skyway Xpro/Karosse Xpro](#) de Bayer obtiennent leur AMM définitive. Leurs conditions d'emploi se voient modifiées : la **dose sur blé, avoine et seigle passe notamment de 1 l/ha à 1,25 l/ha** pour

Aviator Xpro/Oceor Xpro.

Source : LEXALERTE





# Modifications des périodes d'approbation pour les certaines substances actives

## REGLEMENT 540/2011 – Périodes d'approbation prolongées

jusqu'au **31 juillet 2017** : trifloxystrobin

jusqu'au **31 octobre 2017** : picoxystrobine

jusqu'au **31 janvier 2018** : propiconazole, pyraclostrobine

jusqu'au **30 avril 2018** : thirame

*Et ce, parce que les évaluations relatives aux demandes de renouvellement risquent de ne pas être terminées à temps.*



# Modifications de LMR

## LMR – Modifications adoptées

Paru au JO de l'UE du 3 février, le règlement (UE) 2017/171 de la Commission du 30 janvier 2017 vient modifier les LMR pour les substances actives suivantes : **azoxystrobine**, **cyproconazole**

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Les annexes II (LMR spécifiques), III (LMR provisoires) et IV (absence de LMR) du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées en conséquence.

## LMR – Modifications adoptées

Paru au JO de l'UE du 4 novembre 2016, le règlement (UE) 2016/1902 de la Commission du 27 octobre vient modifier des LMR pour les substances actives suivantes ; **azoxystrobine**, **metconazole**, **prothioconazole**, et **trifloxystrobine**. Les annexes II (LMR spécifiques) et III (LMR provisoires) du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées en conséquence.

## LMR – Modifications adoptées

Parus au JO de l'UE des 24 et 29 juin 2016, les règlements (UE) 2016/1002, (UE) 2016/1003, (UE) 2016/1015 et (UE) 2016/1016 de la Commission du 17 juin viennent modifier des LMR pour les substances actives suivantes : **benzovindiflupyr**, **tébuconazole** (règlement (UE) 2016/1003) ; **fluoxastrobine** (règlement (UE) 2016/1016). Les annexes II (LMR spécifiques), III (LMR provisoires) et V (liste de valeurs par défaut) du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées en conséquence.





# Changements de firme pour la commercialisation des produits

## LATITUDE désormais commercialisé par Certis

Le traitement de semences blé et orge anti-piétin échaudage Latitude, à base de silthiofame, n'est plus commercialisé par Monsanto mais par Certis. Mitsui & Co. a en effet acquis tous les actifs liés à l'activité de cette spécialité.

## Arysta LifeScience reprend la commercialisation de plusieurs spécialités

Arysta LifeScience annonce reprendre en 2017 la mise en marché de nombreuses spécialités dont elle détient l'AMM mais dont elle avait confié la commercialisation à Certis et Dow AgroSciences.

*Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, son portefeuille produits s'est élargi de Fazor Star, Floramite 240SC, Alar 85 SG et Daskor 440. La société reprendra également à son compte, à compter du 1er avril 2017, les spécialités de traitements de semences pour les céréales Langis, Signal, Rancona 15 ME et Vitavax 200FF.*

# Traitements de semences

## PRODUITS – Extension d'usages de Rancona 15 ME

Suite à son renouvellement d'AMM, le fongicide **Rancona 15 ME** d'Arysta LifeScience, à base d'ipconazole voit ses usages modifiés. Le produit est désormais autorisé contre tous les champignons autres que pythiacées sur avoine, blé, épeautre, triticale, seigle et avoine.

## PRODUITS – Systiva, un TS fongicide de BASF

BASF commercialise [Systiva](#), un fongicide composé de 333 g/l de fluxapyroxad (Xemium). De formulation FS (Suspension concentrée pour traitement de semences), le produit est autorisé à la dose de 0,15 l/q pour lutter contre les champignons autres que pythiacées sur blé, orge, avoine, seigle et graminées fourragères.  
G.G.

## PRODUITS – Difend Extra, un TS fongicide céréales de Certis

Certis commercialise [Difend Extra](#), un TS fongicide composé de 25 g/l de difénoconazole et de 25 g/l de fludioxonil. De formulation TS (Suspension concentrée pour traitement des semences), le produit est autorisé pour lutter contre les champignons autres que pythiacées sur blé (efficacité montrée sur carie et fusariose), orge, avoine et seigle (efficacité montrée sur fusariose), à la dose de 0,2 l/q (traitement à la ferme non autorisé).



# ACTUALITES FONGICIDES PROTEAGINEUX



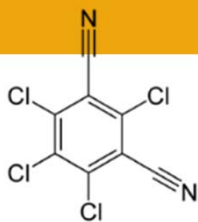
## Les nouveaux produits chez **Phyteurop**

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
PHYTEUROP	FONGIL FL	chlorothalonil 500 g/l	2	EC	2016



## Les nouveaux produits chez **Tradi-Agri**

Firme	Spécialité commerciale	Substances actives	Dose homologuée (l/ha)	Formulation	Année prévisionnelle de commercialisation
Tradi-Agri	CHLOROSTAR	chlorothalonil 500 g/l	2	EC	2016



# Point sur le chlorothalonil

	Usage		Composition	Nb applis /ha /an	Dose d'AMM	Spe1	Quantité de substance active autorisée	DAR
	Pois	Féver.						
<b>MAORI</b>	X	X	pyriméthanil 150 g/l + chlorothalonil 375 g/l	1	2 l/ha	oui	limitée à 750 g/ha/an tous produits confondus	35 j
<b>AMISTAR OPTI</b>	X	X	azoxystrobine 80 g/l + chlorothalonil 400 g/l	1	2,5 l/ha	oui	limitée à 1000 g/ha/an tous produits confondus	35 j BBCH 69
<b>BANKO 500, CHLOROSTAR, DOJO</b>	X	X	chlorothalonil 500 g/l	1*	2 l/ha	non	limitée à 1000 g/ha/an. Par cohérence : tous produits confondus	35 j BBCH 69
<b>FONGIL FL, FUNGISTOP FL, DORIMAT</b>	X	X	chlorothalonil 500 g/l	1	2 l/ha	oui	limitée à 1000 g/ha/an tous produits confondus	35 j
<b>CITADELLE, BRAVO ELITE, MARATHON</b>	X	X	chlorothalonil 375 g/l + cyproconazole 40 g/l	2	1.75 l/ha	non	limitée à 1312 g/ha/an. Par cohérence : tous produits confondus	30 j

- Phrase Spe1 : « pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer cette préparation ou tout autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 1000 g/ha/an ».
- = strictement à « nombre maximal d'application ». La phrase Spe1 sert à étendre aux autres préparation et à limiter la dose sur une période donnée (exemple : 1 ou 2 ans).
- DAR : date ou stade recommandé pour respecter la LMR qui a une valeur réglementaire